

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du vendredi 13 Avril 2018

Date de la convocation : 06 avril 2018

Date d'affichage : 06 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DELMOTTE, maire.

**Présents** : Marie-Odile BOURY, Gérard CHALOT, Virginie CLAUDON, Jacques DELMOTTE, Philippe DELMOTTE, Carole GUILLEMIN, Janine MALTIN, Danièle MASSENAT, Philippe NAVET, Yves PRIVET, Philippe RAULET, Chantal SALVADORI, Francis VIGNARDET

**Représentés** : Denis HUANT par Francis VIGNARDET

**Absents** : Isabelle RZASA

**Secrétaire** : Monsieur Philippe NAVET

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

### 2018\_012 - BUDGET PRIMITIF 2018 : SERVICE DE L'EAU

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+1	14	0	0	0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal ont adopté le budget primitif 2018 service eau qui se décompose comme suit :

		Propositions nouvelles	Reste à réaliser	TOTAL
FONCTIONNEMENT	Dépenses	308 000 €		308 000 €
	Recettes	308 000 €		308 000 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	665 000 €	20 000 €	685 000 €
	Recettes	685 000 €	0 €	685 000 €

### 2018\_013 - BUDGET PRIMITIF 2018 : COMMUNE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+1	14	0	0	0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal ont adopté le budget primitif 2018 de la commune qui se décompose comme suit :

		Propositions nouvelles	Reste à réaliser	TOTAL
FONCTIONNEMENT	Dépenses	500 000 €		500 000 €
	Recettes	500 000 €		500 000 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	151 890 €	4 500 €	156 390 €
	Recettes	156 390 €	0 €	156 390 €

Le maire présente plusieurs devis :

1. Devis parking Rue du haut-Bert et aménagement Rue de la Fontaine St Nicolas :  
6 707.40 € HT : devis accepté
2. Aménagement le long de l'allée piétonne : 2 994 € HT  
Devis accepté
3. Travaux pont près du lavoir : 5 848 € HT  
Mis en attente à revoir ultérieurement
4. Reprise de la girouette au château d'eau 1 035 € HT  
Devis accepté
5. Plusieurs acquisitions sont prévues
  - a. Nouvelle barrière pour la mare pédagogique
  - b. Panneaux indicateurs
  - c. Panneau d'interdiction pour la mare
  - d. Décoration de Noël
  - e. Bancs et tables

## 2018\_014 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13+1	14	0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe les taux d'imposition comme suit

- Taxe d'habitation 15.67 %
- Taxe Foncière bâtie 27.23 %
- Taxe foncière non bâtie 34.96 %

## 2018\_015 - REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC 2018

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13+1	14	0	0	0

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs 2018 de la redevance d'occupation du domaine routier due par France TELECOM comme suit :

- \* 39.28 € / km / an pour les artères de communication en souterrain
- \* 52.38 € / km / an pour les artères de communication en aérien
- \* 26.19 € / m<sup>2</sup> / par an pour les emprises au sol (cabines, armoires, bornes.)

## 2018\_016 - Mise à jour des statuts du SDED 52

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+1	14	0	0	0

Vu la délibération du conseil syndical du SDED 52 du 29 mars 2018 approuvant la mise à jour des annexes 1, 3 et 6 des statuts suite à l'adhésion au 1<sup>er</sup> avril 2018 de la Communauté de Communes du Grand Langres,

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois pour se prononcer sur la demande de modifications statutaires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de modifications des statuts du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération.

### QUESTIONS DIVERSES

Le Maire a été contacté car les héritiers CROCHETET souhaitent vendre les parcelles B 89 et ZI 61. Ces terrains jouxtent des parcelles communales. Le conseil municipal décide d'acheter ces parcelles. Le dossier sera revu à la prochaine réunion

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

**Fait à LOUVEMONT, les jours, mois et an susdits**